

**Efforts et contribution de l'Algérie pour le renforcement  
de la Coopération et de l'assistance.**

**Réunion Intersession 18-20 juin 2024 – Genève.**

**Merci M. le Président.**

Je vous remercie pour m'avoir donné la parole et je voudrais vous faire part ainsi que tous les participants à cette réunion des efforts consentis par l'Algérie au titre de l'article 06 de la convention s'agissant de la mise en œuvre de ses engagements en matière de la coopération et de l'assistance au cours de l'année 2023/2024.

Au titre de la coopération internationale et d'assistance technique, l'Algérie a organisé courant l'année 2023, des formations au profit de plusieurs pays africains dans leur lutte contre les mines, à l'instar de : Mali, Niger, République Arabe Saharaoui Démocratique, Mauritanie, Etat de Palestine et Tunisie.

A cela s'ajoute la participation d'experts algériens aux rencontres et exercices régionaux visant le partage d'expériences dans le domaine de déminage.

Sur le plan international, l'Algérie participe régulièrement aux différentes réunions de la Convention à travers des délégations regroupant toutes les parties prenantes nationales. En plus des échanges bilatéraux avec plusieurs Etats parties (assistance et échange d'expérience), l'Algérie entretient des contacts permanents avec l'Unité d'appui à la Convention d'Ottawa.

Dans ce sillage, force est de noter que l'Algérie contribue régulièrement au budget de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention et au programme de parrainage.

Il est toujours utile de rappeler que l'Algérie n'a bénéficié d'aucune assistance dans l'achèvement de ses obligations au titre de la Convention. Toutes ses obligations au titre de la convention ont été exécutées par le biais de ces ressources humaines et financières nationales.

Dans le cadre de son engagement sans faille en faveur des objectifs humanitaires nobles de notre convention, l'Algérie assure la présidence du Comité du Renforcement de la coopération et de l'assistance pour l'année 2023-2024.

Il est également important de rappeler que l'Algérie a organisé un séminaire international africain sur la lutte contre les mines antipersonnel sous le thème « pour une Afrique sûre et libre de mine antipersonnel, l'expérience pionnière de l'Algérie », à Alger, les 30 et 31 mai 2023, avec la participation de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

En effet, ce séminaire régional a eu le mérite de contribuer, d'une manière significative, à explorer de nouvelles perspectives de coopération Sud- sud, notamment avec certains pays africains, dont la Guinée Bissau.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de ce séminaire, une délégation du Comité Interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, a effectué, le 25 mai 2024, une visite de travail au Guinée Bissau. Cela a permis aux deux pays de jeter les jalons d'une coopération fructueuse dans ce domaine.

Aussi, étant profondément convaincue de l'importance de la coopération interafricaine, l'Algérie a activement participé à « la Conférence régional sur l'impact humanitaire des mines improvisées dans l'Afrique de l'Ouest et dans le Sahel », qui a été organisée du 13 au 15 février 2024 à Ghana

Je ne pourrai conclure mon intervention sans mentionner la coopération initiée cette année entre l'Algérie et l'UNODA (le Bureau des Nations Unies pour les Affaires du Désarmement).

Compte tenu de son expérience pionnière ainsi que son dévouement dans la lutte antimines, l'Algérie a été choisie par l'UNODA en 2024 pour être ainsi le premier pays africain et du Moyen orient qui va accueillir une visite d'études du programme des Nations Unies sur le Désarmement (UN Disarmament Fellowship Programm). Les participants à ce programme sont attendus en Algérie du 25 juin au 01 juillet 2024. Un accent particulier sera mis par les organisateurs sur l'expérience de l'Algérie dans le domaine de la lutte contre les mines antipersonnel.

**Je vous remercie.**